

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

5^e Division. 1^{re} Section
N^o 3606
9337.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la division.

/ANNEXE

SOMMAIRE.

Monsieur le Directeur,

Le Sieur Hagemans, Préparateur en Chef au Musée royal d'histoire naturelle, ayant sollicité son admission à la retraite pour cause d'incapacité de service contractée dans l'exercice de ses fonctions, j'ai dû consulter, au sujet de cette demande, la Commission provinciale instituée en conformité de l'art. 3^e, § 1 de la loi du 17 Février 1849.

L'admission à la retraite du Sieur Hagemans a été rejetée par cette Commission. Vous trouverez, Monsieur le Directeur, les motifs de ce rejet, énoncés dans le procès-verbal que j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, en vous priant de me le renvoyer avec vos observations, s'il y a lieu.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Secrétaire général,
E. Simon

Monsieur le Directeur du
Musée royal d'histoire
naturelle.